

CRS / FATCA : votre classification tiendra-t-elle devant l'administration fiscale ?

Contrôle, charge de la preuve et remédiation.



Latifa Tabia,

Partner, Alfair Advisory,
Luxembourg, Experte en fiscalité opérationnelle

Latifa Tabia accompagne des clients internationaux dans la gestion de leurs enjeux fiscaux complexes, avec une expertise pointue sur FATCA, CRS, DAC6, QI, FASTER et Pillar 2. Ex-Head of Operational Tax & Advisory chez Forvis Mazars, elle a également développé une solide expérience au sein de grandes institutions financières telles que Société Générale et Natixis Wealth Management, où elle a dirigé des équipes de fiscalité opérationnelle et supervisé la conformité d'entités au Luxembourg, en Suisse et à Monaco.

CE QUE CONTRÔLE RÉELLEMENT L'ADMINISTRATION

9.00 Comment se déroule un contrôle, et sur quoi porte-t-il vraiment ?

- **Quelles sont les étapes d'un contrôle CRS mené par l'Administration des contributions directes** : sélection du dossier, questionnaire, revue documentaire, entretien, conclusions ?
- **Que regarde l'administration en premier** : les procédures écrites, un échantillon de dossiers, les statistiques de reporting, ou les incohérences détectées par recoupement ?
- **Pourquoi la qualité des procédures écrites constitue-t-elle la première ligne de défense**, et à quelles conditions cette défense fonctionne-t-elle réellement ?
- **Quel est le régime de contrôle et de sanctions issu de la loi du 18 juin 2020**, et quels manquements sont effectivement sanctionnés au Luxembourg ?
- **Que se passe-t-il lorsque l'administration constate un écart entre l'information CRS transmise et la déclaration fiscale du client** ? Le contrôle du client devient-il un contrôle de l'institution ?
- **Jusqu'à quelle année d'exercice pouvez-vous être interrogé**, et quelles conséquences en tirer sur vos règles de conservation ?

LA CHARGE DE LA PREUVE

9.35 Que vaut votre dossier lorsqu'il est contesté ?

- **Due diligence raisonnable sur les auto-certifications** : que recouvre concrètement cette notion, et en existe-t-il une définition opposable ?
- **Test de vraisemblance** : quels éléments devez-vous confronter à l'auto-certification, et lesquels pouvez-vous ignorer sans commettre de faute ?
- **Comment lire un bilan et un compte de résultat pour tester une auto-certification** ? Quels postes trahissent une ENF passive déclarée active : structure du chiffre d'affaires, produits financiers, immobilisations financières, participations, trésorerie excédentaire, absence de charges de personnel ?
- **Que faire d'une auto-certification exacte au jour de sa signature mais devenue fausse depuis** ? Qui, dans votre organisation, est censé détecter le changement ?
- **Quelle valeur probante accorder à l'analyse produite par un tiers, domiciliataire, AIFM ou conseil du client** ? Cette analyse vous exonère-t-elle de votre propre appréciation ?
- **Pourquoi banque, domiciliataire et AIFM concluent-ils différemment sur la même entité**, et qui répond devant l'ACD ?

10.25 Pause

DÉFENDRE LES DOSSIERS DIFFICILES

10.40 Comment justifier une position lorsque l'administration la conteste ?

- **GP, SCSp et AIFM** : quels éléments de substance produisez-vous lorsque la qualification retenue est contestée, et quels documents constituent la preuve utile ?
- **Holding d'investissement à substance limitée** : comment

documenter la position de manière à ce qu'elle résiste, et quels raisonnements sont systématiquement rejetés en contrôle ?

- **Sociétés immobilières** : quels arguments tiennent, et lesquels sont écartés d'emblée ?
- **Trusts, fondations, REITs, holdings aux BVI, aux Bahamas et au Delaware** : comment justifier la répartition des obligations déclaratives entre intervenants multiples, et que répondre lorsque aucun d'eux ne s'estime responsable ?
- **Cascades d'entités** : reporter dans une juridiction étrangère vous dispense-t-il de justifier la classification locale ? Que répondez-vous à l'administration qui constate l'absence de déclaration à son niveau ?
- **Quelles pièces conserver, sous quel format**, pendant combien de temps, et comment reconstituer un raisonnement tenu il y a six ans par un collaborateur parti depuis ?

REMÉDIER

11.30 Que faire d'une erreur qui dure depuis plusieurs années ?

- **Erreur de classification, erreur de périmètre, erreur de données** : la réponse doit-elle être la même dans les trois cas ?
- **Correction rétroactive des déclarations, régularisation spontanée, réorganisation prospective** : quelle option pour quelle situation, et selon quels critères arbitrer ?
- **La régularisation spontanée est-elle un facteur d'atténuation**, ou un aveu exploitable contre vous ? Quelles sont les modalités pratiques d'une déclaration rectificative auprès de l'ACD, et quel effet en attendre sur l'appréciation du manquement ?
- **Réorganiser la gouvernance d'une entité**, par exemple en modifiant la composition du conseil ou le lieu de la gestion, pour sortir d'une classification : à quelles conditions de substance cette modification prospective est-elle légitime, et quand tombe-t-elle sous les dispositions anti-contournement de la NCD ?
- **Faut-il informer les clients concernés**, selon quelles modalités, et quel risque de contentieux en résulte-t-il ?
- **Comment traiter les entités clôturées ou liquidées entre-temps**, et les comptes déjà clos ?
- **Comment articuler la remédiation CRS avec les obligations LBC/FT** lorsque l'erreur révèle une incohérence sur le bénéficiaire effectif ?

SYNTHÈSE

12.15 Que devez-vous pouvoir montrer lundi matin ?

- **Quels sont les cinq documents qu'un contrôleur demandera en premier**, et les avez-vous ?
- **Comment hiérarchiser les risques par type de structure** : holdings d'investissement, structures multi-véhicules, trusts à intervenants multiples ?
- **Quelle gouvernance interne permet à une classification de rester défendable dans la durée**, et qui en porte la responsabilité ?

12.30 Fin du séminaire

LUXEMBOURG, MERCREDI 14 OCTOBRE 2026, 9.00-12.30, HÔTEL LE ROYAL / ONLINE

INFORMATION & INSCRIPTION

Tel: +41 22 849 01 11

Fax: +41 22 849 01 10

info@academyfinance.ch

Academy & Finance SA

Rue Neuve-du-Molard 3, CP 3039,

CH-1211 Genève 3

www.academyfinance.ch

PRIX

580 euros

Inscriptions supplémentaires de la même
société : -50%

☐ Je m'inscris au séminaire "CRS/FATCA : votre classification tiendra-t-elle devant l'administration fiscale ?" le 14 octobre 2026.

☐ Je participerai dans la salle

☐ Je participerai online sur Zoom

Nom et prénom

Fonction

Société.....

Adresse

Code postal et ville

TelEmail.....

Date Signature ...